

Méditation : Dimanche de la 6ème semaine du Temps Ordinaire (cycle A)

Les thèmes proposés pour la méditation du jour sont : la nouveauté de la Loi ; instrument de liberté ; la racine du péché.

12 fév. 2023

- La nouveauté de la Loi
- Instrument de liberté

- La racine du péché

APRÈS avoir prononcé les béatitudes, Jésus poursuit le Sermon sur la montagne en parlant de la Loi. Dès le début, le Seigneur ne se présente pas comme quelqu'un qui vient abolir ce que Moïse ou les prophètes avaient dit, mais pour donner une plénitude à ces paroles (cf. Mt 5, 17). Et cette plénitude, ce sens plus profond, implique de ne pas comprendre la Loi comme quelque chose d'extérieur, d'étranger à la personne, à laquelle il faut néanmoins faire violence pour l'accomplir ; les préceptes de Dieu sont en fait à l'écoute de notre cœur et sont là pour le changer et le disposer au vrai bonheur.

Déjà le psalmiste affirme que ceux qui gardent les préceptes du

Seigneur « et le cherchent de tout cœur » (Ps 118, 2) seront bénis. Le Livre du Siracide souligne également que Dieu « connaît toute action humaine » (Si 20) : il ne reste pas seulement à la surface de l'acte, mais se soucie aussi de l'intention avec laquelle il a été accompli. Jésus ne veut pas que nous soyons mus par le simple désir d'accomplir, car cette attitude ne nous unit pas aux autres, mais conduit au formalisme : exécuter ce qui est établi extérieurement, mais sans percevoir le bien que cela fait pour sa propre vie. Le Seigneur nous invite donc à être animés par un amour comme le sien, qui a souvent été capable d'être au-dessus de la Loi elle-même.

« La nouveauté de Jésus consiste essentiellement dans le fait que lui-même *remplit* les commandements de l'amour de Dieu, de la puissance de l'Esprit Saint qui habite en lui. Et nous, par la foi au Christ, nous

pouvons nous ouvrir à l'action de l'Esprit Saint, qui nous rend capables de vivre l'amour divin. Par conséquent, chaque précepte devient vrai en tant qu'exigence de l'amour, et ils se rejoignent tous en un seul commandement : aimer Dieu de tout son cœur et aimer son prochain comme soi-même » ^[1]

TOUT AU LONG de l'histoire, il y en a eu qui concevaient la Loi comme une imposition arbitraire de Dieu. Cette mentalité conduit à penser que la seule raison pour laquelle il convient de s'y conformer est qu'il l'a établi ainsi, de sorte que l'on pourrait dire : « Dieu a dicté un commandement, mais il aurait pu tout aussi bien décréter son contraire ». Cette approche nous empêche de percevoir la bonté des préceptes divins et la profonde rationalité qui les sous-tend

: ils ne sont pas des caprices, mais répondent au désir du bien présent dans la nature humaine.

Il ne s'agit donc pas de concevoir les commandements comme des impositions arbitraires, mais « comme un instrument de liberté, qui m'aide à être plus libre, qui m'aide à ne pas être esclave des passions et du péché. [...] Quand on cède aux tentations et aux passions, on n'est pas maître et protagoniste de sa vie, mais on devient incapable de la gérer » ^[2]. Dieu, avec sa Loi, nous trace un chemin qui satisfait la soif d'épanouissement que nous avons tous ; un chemin par lequel nous devenons de plus en plus maîtres de nous-mêmes parce que notre liberté augmente de plus en plus. C'est pourquoi la gravité du péché n'est pas tant le non-respect d'une règle que le dommage que nous nous infligeons à nous-mêmes : nous perdons le rôle de leader dans notre

vie et nous laissons nos passions nous dominer.

Comme le disait saint Josémaria : « La liberté acquiert son sens authentique lorsqu'on l'exerce au service de la vérité qui rachète, lorsqu'on en use pour rechercher l'Amour infini d'un Dieu qui nous libère de toutes les servitudes » ^[3]. Les commandements du Seigneur n'oppriment pas la liberté, bien au contraire : « C'est la *lex perfecta libertatis* (cf. Jc 1, 25) : la loi parfaite de la liberté, comme l'Évangile lui-même, parce que tout se résume dans la loi de l'amour, et pas seulement comme une norme extérieure qui nous commande d'aimer, mais aussi comme une grâce intérieure qui nous donne la force d'aimer » ^[4].

DANS SON DISCOURS, Jésus, en plus de montrer la plénitude de la Loi — un chemin qui se parcourt avec le cœur et qui nous rend libres — nous invite à réfléchir sur l'origine du mal. La loi mosaïque interdisait le meurtre et l'adultère, mais le Christ va plus loin : « Tout homme qui se met en colère contre son frère devra passer en jugement » (Mt 5, 22) ; « tout homme qui regarde une femme avec convoitise a déjà commis l'adultère avec elle dans son cœur » (Mt 5, 28). La plénitude de la Loi, l'Évangile nouveau prêché par Jésus-Christ, ne concerne donc pas seulement les actes extérieurs, mais aussi les mouvements internes de la personne : affections, désirs, émotions...

L'enseignement de Jésus vise la racine du péché. Le meurtre est précédé par le désir de nuire à autrui. L'adultère est la conséquence du rejet de son propre conjoint et du

désir de posséder une autre personne. Ces maux sont d'abord conçus dans l'intimité de chacun. Et une fois qu'ils ont pris racine dans le cœur, ils s'extériorisent par des actes concrets. C'est pourquoi le Seigneur nous encourage à tourner notre regard vers notre intérieur et à réfléchir aux motifs qui animent nos actions. Comme il le dira à une autre occasion : « Ce qui sort de la bouche provient du cœur, et c'est cela qui rend l'homme impur. Car c'est du cœur que proviennent les pensées mauvaises : meurtres, adultères » (Mt 15, 18-19).

Saint Josémaria a insisté sur la nécessité d'un examen de conscience pour pouvoir reconnaître l'origine de nos péchés. Pour cette raison, nous pouvons penser : « Examine attentivement ta conduite. Tu verras que tu es chargé d'erreurs, et que ces erreurs te font du tort à toi, et peut-être aussi à ceux qui t'entourent [...].

Tu as besoin d'un bon examen de conscience quotidien, qui te conduise à des résolutions concrètes d'amélioration, parce que tu ressens une douleur réelle de tes fautes, de tes omissions et de tes péchés » ^[5]. Dieu, avec sa grâce, nous aidera à accueillir dans notre âme la plénitude de la Loi que son Fils a révélée. Nous pouvons adresser à la Sainte Vierge Marie ces paroles du fondateur de l'Opus Dei : « Si quelque chose en moi te déplaît, Seigneur, dis-le-moi, et nous l'arracherons ! » ^[6].

^[1]. Benoît XVI, *Angélus*, 13 février 2011.

^[2]. Pape François, *Angélus*, 16 février 2020.

^[3]. Saint Josémaria, *Amis de Dieu*, n° 27.

[4]. Mgr Ferdinand Ocariz, *Lettre pastorale*, 9 janvier 2018.

[5]. Saint Josémaria, *Forge*, n° 481.

[6]. *Ibid.*, n° 108.

pdf | document généré
automatiquement depuis [https://
opusdei.org/fr-ch/article/meditation-
dimanche-de-la-6eme-semaine-du-
temps-ordinaire-cycle-a/](https://opusdei.org/fr-ch/article/meditation-dimanche-de-la-6eme-semaine-du-temps-ordinaire-cycle-a/) (15 mai 2025)